

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 5 juillet 2023

La Caisse d'Epargne Grand Est Europe se mobilise pour accompagner ses clients touchés par les dégradations liées aux violences urbaines

La Caisse d'Epargne Grand Est Europe, acteur majeur du financement de l'économie de la région Grand Est, a mis en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement de ses clients victimes de dégradations au cours des derniers jours. Ces mesures concernent tous les clients : particuliers, entreprises, professionnels, notamment commerçants et artisans.

Ses conseillers sont mobilisés auprès de leurs clients en proximité, dans le cadre d'un dispositif global défini pour répondre à cette situation exceptionnelle.

Dispositif simplifié et renforcé pour les clients assurés

- **Rappel** dans les 48 heures au plus tard des clients ayant déclaré un sinistre ;
- **Allongement du délai de déclaration de sinistres**, porté à 30 jours calendaires ;
- **Simplification de la déclaration** en élargissant les preuves acceptées (témoignages, photos et autres justificatifs en l'absence de facture) ;
- Les clients ayant déclaré un sinistre peuvent bénéficier de l'assistance d'une **cellule de soutien psychologique** ;
- Pour les **clients professionnels** : pas de franchise appliquée en cas de dommage aux biens ;
- Pour les **clients particuliers** en assurance automobile : pas de franchise applicable si le véhicule n'est pas réparable (véhicule incendié ou détruit), sous réserve que la garantie incendie ait été souscrite.

Une plateforme de contact avec un numéro vert gratuit est ouverte pour répondre à toute demande : **0 800 304 316**

Dispositif individualisé pour tous les clients ayant subi un dommage lors des événements

- **Crédit particulier** : mise en place d'un prêt express mobilité au taux de 0% jusqu'à 10 000 € sur 3 à 5 ans (remplacement du véhicule incendié ou détruit) ;
- **Crédit professionnel / entreprise** : mise en place d'un prêt express « reprise d'activité » au taux de 0% jusqu'à 30 000 € sur 3 à 5 ans ;
- **Crédit-bail** : mise en place d'un crédit-bail express d'un montant allant jusqu'à 30 000 € sans frais de dossier et sans marge pour le crédit bailleur ;
- **Remplacement en urgence des TPE** (Terminaux de Paiement Electronique) détruits ;
-

- **Facilité de caisse** : avance de trésorerie en attente d'un remboursement d'assurance (ou d'une provision sur perte d'exploitation) ;
- **Conseils et accompagnements personnalisés** pour tenir compte de chaque situation individuelle.

Pour Bruno Deletré, Président du directoire de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe : « *La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est totalement mobilisée pour soutenir ses clients durement touchés par les récents événements. Face à cette situation hors norme, elle a mis en place immédiatement un dispositif d'urgence pour venir en aide à tous ses clients sinistrés. Nous sommes fiers, dans ces circonstances difficiles, de pouvoir mobiliser toutes nos équipes et nos expertises pour apporter dès aujourd'hui un appui concret à nos clients avec ce dispositif d'urgence.* »

A propos de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Acteur bancaire de premier plan, fidèle à ses valeurs coopératives et sociétales, engagé sur son territoire, en proximité avec ses clients, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, soutient les projets innovants et contribue au quotidien au développement économique, social, solidaire et environnemental de ses territoires. Financeur majeur de l'économie régionale (entreprises, professionnels, collectivités, associations, logement social...) la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'appuie sur 2700 collaborateurs, 1,385 million de clients dont 338 000 sociétaires et 1,9 milliard de fonds propres. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe, dont le siège social se situe à Strasbourg, rayonne sur l'ensemble des départements de la région administrative Grand Est. Elle dispose également de sites administratifs à Metz, Reims et Nancy. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est une banque du Groupe BPCE. www.caisse-epargne.fr

